

Les organisations de l'ESS comme intermédiaires de l'innovation sociale au sein des territoires : leurs apports et... leurs limites

Paul Muller^{1,2}, Corinne Tanguy²

¹ Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (UMR CNRS 7522, Université de Lorraine, France)

² CESAER (UMR AgroSup Dijon – INRA, Université de Bourgogne Franche-Comté, France)

Une littérature académique importante s'est développée pour souligner le rôle moteur que peuvent jouer les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire pour la promotion des processus d'innovation ouverte et collective au sein des territoires, que cette dernière porte sur l'innovation technologique (Tanguy 2016), organisationnelle (Leroux et al. 2014) et dans les services (Djellal et Gallouj 2009) ou l'innovation sociale (Richez-Battesti et Vallade 2009; Prades 2015). De cette littérature, il ressort que les organisations de l'ESS participent aux processus d'innovation notamment par leur capacité à jouer un rôle de médiation entre des parties prenantes souvent caractérisés par des intérêts divergents, voire en prenant en charge le risque relationnel pouvant survenir entre ces dernières.

L'objectif de notre contribution est de revenir sur ce rôle d'intermédiation en tentant d'analyser plus en détail leurs apports, mais aussi leurs limites pour initier et soutenir l'innovation sociale au sein des territoires. A cette fin, nous appliquons une grille d'analyse mobilisant les littératures sur les proximités (Torre et Rallet 2005; Boschma 2005; Balland, Boschma, et Frenken 2015) et sur l'intermédiation (Obstfeld 2005; Nootboom 1999) quant à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie collective visant à promouvoir la reprise d'exploitations vitivinicoles dans le vignoble du Mâconnais.

Ce cas se rapporte à une innovation sociale dans le sens où l'entendent Harrison et Vezina (2006) : « Les innovations sociales concernent la coordination des relations entre les acteurs sociaux dévolus à la résolution de problèmes socio-économiques, en vue d'une amélioration des performances et du bien-être des collectivités » (p. 130). En effet le vignoble du Mâconnais, situé en Bourgogne, souffre d'un déficit important de reconnaissance, obérant de fait les producteurs de la zone à valoriser leur production vitivinicole. Cette difficulté entraîne un manque d'attractivité de la profession, donnant lieu à des difficultés croissantes de la part des chefs d'exploitations à trouver des repreneurs potentiels, ce qui peut mettre en danger le maintien du potentiel productif du vignoble. Consciente de cet enjeu, les acteurs de la filière, au travers du Bureau

Interprofessionnel des Vins de Bourgogne¹, l'Union des Producteurs des Vins de Mâcon² et les caves vitivinicoles, en coordination avec la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de Saône et Loire, ont défini et mis en œuvre une stratégie en deux volets. Un premier volet vise à une meilleure valorisation des vins du Mâconnais au travers d'une stratégie de montée en gamme. Le second volet vise à résoudre le problème relatif à la démographie des exploitations vitivinicoles au travers de la transmission des exploitations en « hors cadre familial », un mode de transmission largement minoritaire jusqu'à présent.

Notre cas d'étude empirique porte plus spécifiquement sur le volet sur la transmission des exploitations. A cette fin, nos enquêtes de terrain ont notamment révélé que chacun des différents acteurs associatifs, coopératifs et publics se spécialise dans un rôle d'intermédiation spécifique issu de son cœur de métier :

- De par son statut d'entreprise privée ayant pour objet la préservation et l'aménagement du foncier rural, la SAFER joue un rôle de régulation des marchés du foncier en assurant de manière transitoire la gestion des parcelles qui lui sont confiées. Elle favorise aussi la confiance entre le cédant et le repreneur par une évaluation indépendante de la valeur des terres agricoles
- La Chambre d'Agriculture participe au développement d'une proximité relationnelle entre le cédant et le repreneur. A cette fin, elle met à jour une base de données des exploitations disponibles à la reprise et finance des stages au cours desquels le repreneur potentiel travaille dans l'exploitation du cédant. Ces derniers contribuent aussi à la proximité cognitive en ouvrant la possibilité au cédant de transmettre « l'identité » de l'exploitation et de ses vins.
- Les coopératives promeuvent la proximité relationnelle en assurant auprès de leurs membres la circulation des informations relatives aux exploitations en reprise. Elles contribuent aussi à la régulation des marchés en achetant certaines parcelles qu'elles louent en fermage à leurs membres.

Cependant, notre étude révèle que l'action d'intermédiation des acteurs de l'ESS se trouve limitée par plusieurs facteurs. Un premier facteur est relatif à la légitimité perçue des intermédiaires de la part des cédants et des repreneurs, posant ainsi la question de la confiance dont ils bénéficient. Ce défaut de légitimité est notamment lié à un problème de reconnaissance de la compétence des acteurs d'intermédiation en lien avec le thème de la transmission. Ainsi, si les vigneron ont bien identifié le rôle joué par les chambres d'agriculture dans la défense des intérêts de la profession agricole, leur compétence en matière de transmission des exploitation n'est que très peu reconnue. Une autre limite a trait aux stratégies adoptées par les acteurs intermédiaires et, en particulier, les coopératives. En effet, ces dernières peuvent adopter différentes options stratégiques vis-à-vis de leurs adhérents allant d'une stratégie orientée vers la co-crédation de valeur avec l'adhérent (stratégie de *tertius iungens*) à une stratégie d'appropriation de la valeur générée par l'adhérent (stratégie de *tertius gaudens*), le lien avec l'adhérent peut donc se trouver être fort ou, a contrario, distendu (Filippi et Muller 2013; Chomel et al. 2013). Notre étude montre que les coopératives de la zone, en privilégiant une stratégie de *tertius gaudens*, souffrent d'un manque de proximité dans leur relation avec les adhérents, entravant de ce fait la confiance placée en elles. Ceci soulève des

¹ Le BIVB est l'association interprofessionnelle, regroupant les vigneron et les négociants-éleveurs bourguignon, en charge de la défense des intérêts de la filière vitivinicole bourguignonne et de ses professionnels

² L'UPVM est l'organisme de défense et de gestion des appellations d'origine du vignoble du Mâconnais

interrogations sur la durabilité de la stratégie adoptée par les coopératives au profit de réorientations stratégiques impliquant une plus grande participation des adhérents.